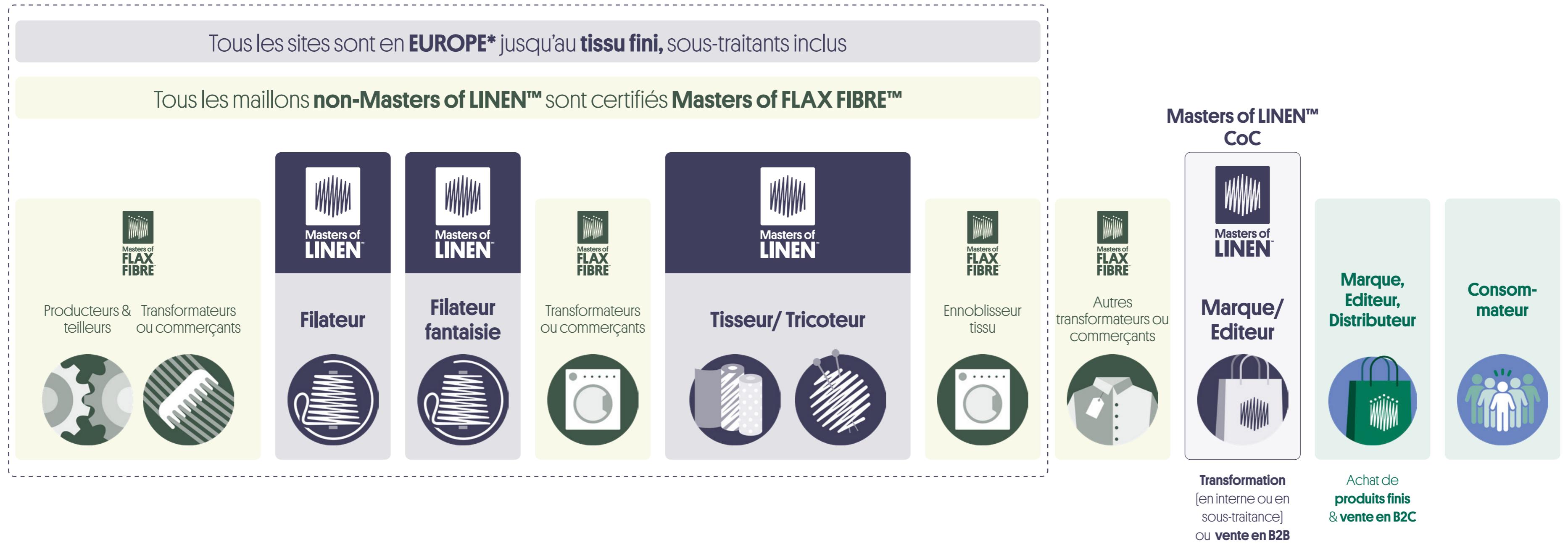


Chaîne de traçabilité certifiée Masters of LINEN™



1. Tous les filateurs, filateurs fantaisie, tisseurs ou tricoteurs doivent être certifiés Masters of LINEN™

2. Toutes les activités non-Masters of LINEN™ doivent être certifiées Masters of LINEN™ Chain of Custody (CoC) ou Masters of FLAX FIBRE™ jusqu'à la dernière transaction B2B.

3. Tous les sites sont en Europe* jusqu'au tissu fini, sous-traitants inclus.

*Un site tunisien d'un filateur fondateur de Masters of LINEN™ est la seule exception.